

# NOTICE D'UTILISATION

## SOLUTION DE VOTE NUMÉRIQUE VODONO

Dans le cadre de l'organisation des élections du CDOS de Loir-et-Cher, le conseil d'administration a décidé lors de la séance du 17 février 2021 d'utiliser la solution numérique de vote VODONO.

Cette solution sécurisée et simple d'utilisation répond à nos besoins techniques et statutaires. Vous trouverez ci-dessous une notice simplifiée vous retraçant les grandes étapes pour la gestion de votre vote électronique.

### **ÉTAPE 1 : le calcul de votre nombre de voix**

Dans le cadre des nouveaux statuts du CDOS de Loir-et-Cher, qui ont été votés lors de l'AGE du 13 Septembre 2020, les comités sportifs adhérents ne disposent pas du même nombre de voix.

Une pondération est appliquée en fonction des critères suivants :

- Chaque structure dispose d'une voix minimum,
- Si vous êtes une fédération olympique (catégorie 1 des statuts), vous disposez de 5 voix supplémentaires.
- Selon votre nombre de licenciés, vous disposez de :
  - 1 voix supplémentaire si l'organisme départemental compte jusqu'à 99 licenciés ;
  - 2 voix supplémentaires si l'organisme départemental compte de 100 à 2499 licenciés ;
  - 3 voix supplémentaires si l'organisme départemental compte plus de 2500 licenciés ;

→ l'attribution des seuils de licences est calculée selon les chiffres 2019 du ministère des sports (cf. tableau du ministère)

### **ÉTAPE 2 : définir votre électeur**

Vous devez désigner votre représentant ou votre mandataire (dans le cadre d'une procuration) qui votera lors de l'AG.

**☑ Merci de nous communiquer les coordonnées de celui-ci avant le 7 mars 2021 (nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone).**



→ La solution VODONO permet la gestion des pouvoirs.

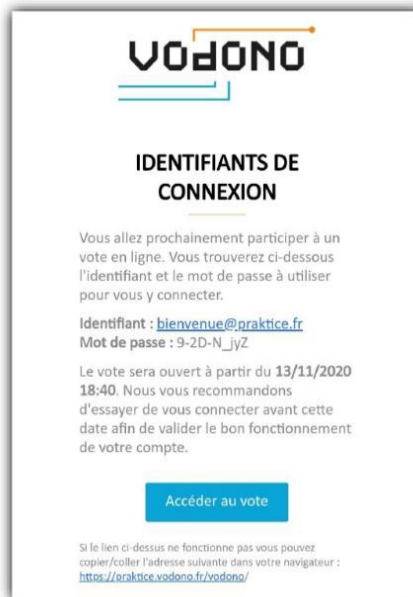
### **ÉTAPE 3 : la vérification de l'adresse mail de votre représentant ou mandataire**

► Votre représentant ou votre mandataire recevra un lien de la plateforme de vote numérique VODONO lui demandant de valider son adresse mail.



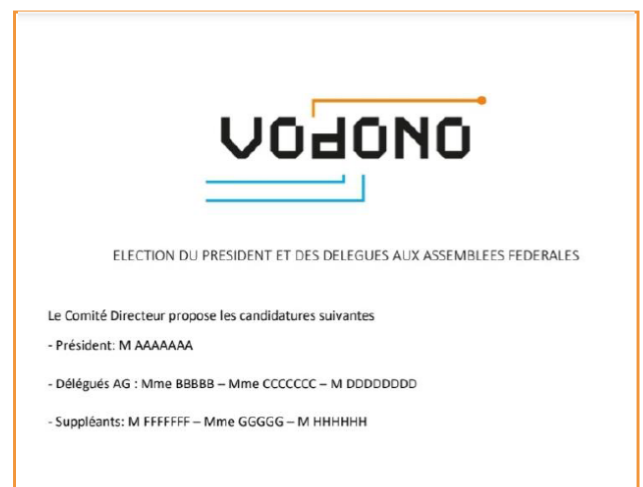
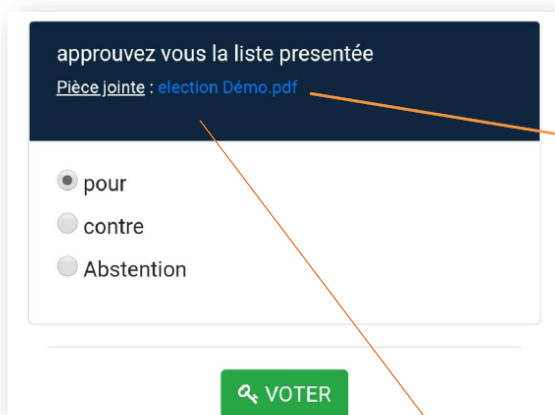
## ÉTAPE 4 : la réception de vos identifiants

Un 2<sup>ème</sup> mail sera envoyé à votre représentant ou à votre mandataire lui communiquant ses identifiants personnels de connexion qu'il devra utiliser pour accéder aux différents votes lors de l'assemblée générale.



## ÉTAPE 5 : la connexion et votre vote

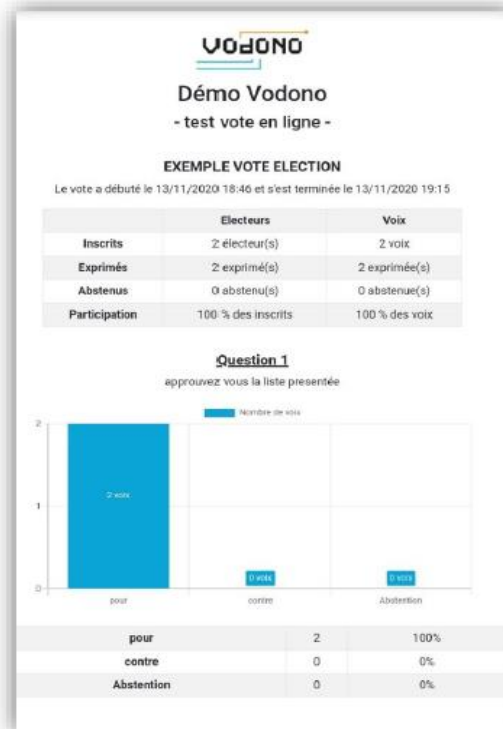
- ▶ A l'aide de votre identifiant (mail de votre représentant ou de votre mandataire) et du mot de passe (généralisé par la plateforme) vous accédez à la page du vote en temps réel lors de l'assemblée générale.
- ▶ Il vous suffira de sélectionner les différentes options de vote et de valider votre choix (en bas à droite).



→ vous pourrez consulter les listes (représentants du BE, représentants du CA issus des fédérations olympiques et représentants du CA issus des fédérations non-olympiques).

## **ÉTAPE 6 : les résultats**

► A l'issue de la clôture du scrutin, les résultats sont instantanés (en mode live).



# POUR RÉSUMER

## EN AMONT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ÉTAPE 1 : vérifier votre nombre de voix.

ÉTAPE 2 : définir votre électeur (avant le 7 mars 2021).

ÉTAPE 3 : vérifier l'adresse mail de votre représentant ou mandataire.

ÉTAPE 4 : réceptionner vos identifiants.

## LE JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ÉTAPE 5 : connexion et votes.

ÉTAPE 6 : résultats.

## Si vous avez des questions, vous pouvez contacter :

- Véronique SAUVERVALD (secrétaire administrative) : 02.54.42.95.60
- Arnaud BESSE (directeur) : 06.31.00.14.56

The logo for PRACTICE is displayed on a red rectangular background. The word "PRACTICE" is written in white, uppercase letters. The letter "A" is replaced by a white circle containing a black right-pointing chevron symbol (>).